

Mouvement national des chômeurs et précaires

17 rue de Lancry 75010 Paris

01 40 03 90 66 - federationmncp@gmail.com

A l'intention de Mme la Présidente du CNLE

Madame,

Vous ne serez pas étonnée de notre surprise et désarroi devant le silence « assourdissant » du CNLE et de son comité scientifique à l'annonce des nouvelles réductions de droits des Chômeurs votées par l'Assemblée Nationale. Une fois encore ces dispositions veulent stigmatiser les chômeurs en les assimilant à des profiteurs voire à des fainéants puisqu'il suffirait de réduire leurs allocations pour qu'ils retrouvent du travail.

Précisons que le % de chômeurs indemnisés représente à peine 47% des Demandeurs d'emploi catégories ABC confondues.

La moyenne de l'indemnisation mensuelle est de 1250€ (source UNEDIC) soit pour une période de 24 mois un somme cumulée de 30 000€. Ces allocations après le vote de l'Assemblée Nationale vont être ramenées à 25800€ (1250 x 18 + 550 x 6) soit une perte de 4200€ par demandeur d'emploi indemnisé.

Le total des chômeurs (BIT) au 06/2022 est de 3 091 000 (ABC) dont 1 452 770 indemnisés (47%).

Cela veut dire que, si l'on se réfère aux déclarations de Mr le Ministre du Travail, Mr Dussopt, faites sur une matinale de France-info fin novembre, le gouvernement prévoit que ces mesures vont entraîner une baisse des Chômeurs de l'ordre de 150 000 personnes dans le meilleur des cas, mais également que sur les 1 452 770 chômeurs indemnisés cela va mettre en situation de grande pauvreté (ASS ou RSA) 1 300 000 personnes.

Notre Conseil qui est une instance de Vigilance face aux risques du développement de la pauvreté dans notre Pays doit dans ces conditions s'interroger sur l'effectivité et la sincérité des mesures du Plan National de Réforme de 2022 et sur les commentaires et remarques demandés à notre Conseil quant à la validité des engagements du gouvernement inclus dans ce PNR.

Nous vous rappelons l'importance des observations du CNLE quant à la validation du Budget présenté à la Commission Européenne dans le cadre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté engagée par les pays membres pour respecter les prévisions de la Commission.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, de nous faire part de vos réflexions à propos des interrogations soulevées par notre Mouvement et vous demandons les interventions que vous comptez effectuer auprès du gouvernement pour relayer nos inquiétudes et nos doutes quant à sa volonté d'éradiquer la pauvreté de notre Pays.

Pierre-Edouard Magnan
Président de la Fédération du MNCP

MNCP
Mouvement National des
Chômeurs et Précaires
17, rue de Lancry - 75010 PARIS
Tél. 01 40 03 90 66 - Fax 01 40 03 90 67